

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

L'An deux mille vingt et un, le cinq du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trente du mois de septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Sébastien **MARCHAND**, Mickaël **MARECHAU**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés : Ludovic **MORESVE**.

Monsieur Ludovic **MORESVE** a donné pouvoir à Madame Nathalie **PIRONNET**

Monsieur Louis **PARCE** est désigné secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- Achat de vaisselle
- Investissement 2022
- Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2021 est approuvé

1 - Achat de vaisselle

2021-029 / TARIF DE LOCATION DE LA VAISSELLE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente séance du conseil municipal, il a été proposé d'équiper la salle des fêtes de vaisselles, couverts et de divers matériels.

Pour gérer au mieux le prêt de la vaisselle, il sera demandé à l'utilisateur de communiquer le nombre d'assiettes, verres, etc.... désiré en remplissant un imprimé spécifique.

La vaisselle sera mise à disposition au moment de la remise des clés, un état des lieux sera fait lors du retour des clés. En cas de casse ou de perte, un remboursement sera exigé.

Le Conseil propose de mettre en place un tarif de location de vaisselle ainsi qu'un tarif de remplacement de matériels mis à disposition en cas de casse ou perte. De plus, en cas de remise de vaisselle sale, une pénalité sera demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déterminer le barème tarifaire de location de vaisselle (tableau présenté ci-dessous)

- De déterminer le barème tarifaire de remplacement du matériel en remplacement en cas de perte ou de casse. Ces tarifs sont applicables à compter du 15 octobre 2021
- De fixer une amende de 20 € en cas de remise de vaisselle sale. **2021-030**

Mise à disposition de la vaisselle
Tarif appliqué pour la location et en cas de perte ou de casse

Type de Matériel	LOCATION P.U. TTC	REPLACEMENT P.U. TTC
Assiette plate	0,10 €	1,50 €
Assiette creuse	0,10 €	1,50 €
Assiette à dessert	0,10 €	1,50 €
Tasse à café et coupelle	0,20 €	3,00 €
Coupelle	0,20 €	1,50 €
Verre à vin 15 cl	0,10 €	1,50 €
Flûtes champagne 11 cl	0,10 €	1,50 €
Fourchette	0,05 €	1,00 €
Cuillère à soupe	0,05 €	1,00 €
Cuillère à café	0,05 €	1,00 €
Couteau	0,05 €	2,00 €
Pichet	0,50 €	2,50 €
Corbeille à pain	0,50 €	6,00 €
Plateau 53 x 32,50	0,50 €	8,00 €
Ramasse-couvert		7,00 €
Couvercle du ramasse-couvert		7,00 €
Boîte de rangement à verres à vin (12 cases)		15,00 €
Boîte de rangement de flûtes de champagne (24 cases)		15,00 €

DM n° 2 / Achat de Matériel pour l'office

Vu la délibération 2021-029 qui fixe le prix de location du matériel mis à disposition par la commune aux utilisateurs de la salle des fêtes,

Vu le devis présenté par l'entreprise Henri Julien,

Vu l'achat de micro-onde pour l'office,

Pour procéder au paiement de ces factures, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir des crédits en investissement et propose d'effectuer les virements suivants :

Sens	Chap.	Compte	Opér.	Libellé	montant
D	020	020		Dépenses imprévues en investissement	-3 000.00 €
D	21	2188	164	Autres immobilisations corporelles	+3 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- valider ces propositions
- approuver les virements de crédits proposés

La séance est levée à 21h35

Décisions

<i>numéro</i>	<i>Objet</i>